



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 septembre 2023
Convocation du : 22 septembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE23.132

AFFAIRES CULTURELLES
CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS
CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2025

Autorisation - Approbation

☞

Depuis 2016, la Ville accueille chaque année scolaire des étudiants stagiaires du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) dans ses établissements scolaires primaires.

Un étroit partenariat entre l'école de musique, les directions de la culture et de la vie scolaire, et l'Inspection de l'Éducation Nationale permet de renouveler chaque année l'affectation et les projets des étudiants dans une démarche concertée et croisée d'accueil, d'accompagnement et de valorisation des projets.

Afin de renouveler cette collaboration, une convention-cadre de partenariat a été signée entre l'Université de Lille et la Ville pour une durée de trois années universitaires. Cette convention définit les objectifs et les modalités d'accueil des étudiants stagiaires, engageant la Ville à une participation forfaitaire annuelle de 1 650 €.

A la demande du Service de Gestion Comptable, une délibération doit être établie afin de régulariser l'autorisation de signature de la convention par Monsieur le Maire pour pouvoir procéder au règlement de la participation forfaitaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CFMI.

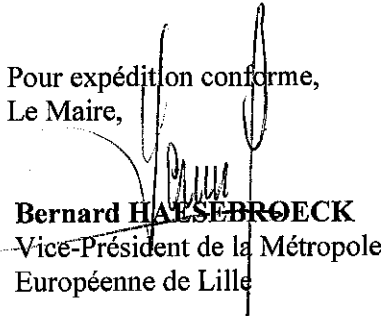
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus.


Sophie TANGHE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAUSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille